
Suivi et évaluation, responsabilité, apprentissage et rapports

Bien que souvent associés, le suivi et l'évaluation sont deux fonctions distinctes, mais liées. Reconnaître la différence entre le suivi et l'évaluation aide les agents chargés de la mise en œuvre des interventions à comprendre que les deux sont en fait des fonctions complémentaires, ainsi que mutuellement bénéfiques.

Le suivi est nécessaire pour générer en permanence les informations requises pour mesurer les progrès vers les résultats tout au long de la mise en œuvre et permet de prendre des décisions en temps opportun. Le suivi aide les décideurs à anticiper et à être proactifs, plutôt que réactifs, dans des situations susceptibles de devenir difficiles à contrôler. Il peut apporter des éléments clés de prospective stratégique aux interventions de l'OIM.

L'évaluation est définie comme l'appréciation systématique et objective d'une intervention en cours ou achevée, notamment un projet, un programme, une stratégie ou une politique, sa conception, sa mise en œuvre et ses résultats. L'évaluation a pour but de responsabiliser et d'apprendre en informant les parties prenantes sur la mesure dans laquelle les ressources ont été utilisées de manière efficiente et efficace pour obtenir des résultats et en fournissant des connaissances empiriques sur les éléments d'une intervention qui ont fonctionné ou non et pourquoi. L'évaluation peut être utilisée pour améliorer le travail de l'OIM en prenant des décisions fondées sur des données probantes, comme outil de promotion des activités de l'OIM et outil de collecte de fonds et de visibilité.

L'évaluation est également essentielle pour déterminer la pertinence et la performance des moyens mis en œuvre et les progrès accomplis dans la réalisation de changements. La conduite efficace et l'utilisation d'évaluations crédibles vont de pair avec une culture d'apprentissage et de prise de décision axée sur les résultats et fondée sur des données probantes. Lorsque les évaluations sont utilisées, elles contribuent non seulement à la **responsabilisation**, mais aussi à la création d'un cadre de **réflexion, d'apprentissage et de partage des résultats**, des innovations et des expériences. Elles constituent une source d'informations fiables permettant d'améliorer la fourniture de services de l'OIM aux bénéficiaires, aux migrants, aux États Membres et aux donateurs. Les conclusions, les leçons apprises et les meilleures pratiques des évaluations précédentes peuvent également contribuer à améliorer la conception d'une intervention et enrichir la formulation des résultats et du cadre de résultats. Les évaluations ont leur propre rigueur méthodologique et analytique, déterminée au stade de la planification et en fonction de leur intention et de leur portée²⁰.

Le suivi et l'évaluation doivent être inclus dans la phase de conceptualisation et de développement de l'intervention²¹. L'inclusion d'activités de suivi et d'évaluation peut être conçue et mise en œuvre par l'OIM et/ou un partenaire d'exécution. La mise en œuvre d'interventions en TM restrictifs nécessite un suivi pour s'assurer que les prestataires sous contrat respectent les règles et règlements et les droits des bénéficiaires dans le cadre des interventions. Ceci est propre aux interventions basées sur le marché.

Dans les deux cas, il est de la plus haute importance de garantir l'objectivité et un certain degré

d'indépendance. Par conséquent, il est essentiel de garantir une séparation des tâches entre les opérations et le suivi et l'évaluation: **les personnes impliquées dans la mise en œuvre directe et/ou la conception de l'intervention ne devraient pas en assurer le suivi et/ou l'évaluation.**



Protection: Seuls les responsables de la mise en œuvre peuvent effectuer le suivi et l'évaluation des travaux visant à soutenir les services de protection individuelle, comme la gestion des cas et les sessions d'orientation individuelles.

Le suivi et l'évaluation nécessitent des ressources appropriées (humaines et financières) afin d'être correctement menés. Ils doivent être planifiés et pris en compte pendant la phase de conception de l'intervention. Les exercices doivent être élaborés sur la base des contraintes et opportunités contextuelles, et y répondre, ainsi que des engagements de l'organisation envers le donateur (par exemple, le cadre/matrice des résultats). Ceci servira de base à tous les exercices de suivi et d'évaluation²². Il est important que toutes les unités soient informées des résultats des exercices de suivi et que les informations pertinentes soient partagées entre les unités.

[Guide de suivi de TM de CALP Network](#)

²⁰ Pour plus d'informations sur le suivi et l'évaluation, veuillez consulter les chapitres 1, 3 et 5 des [Lignes directrices de l'OIM relatives au suivi et à l'évaluation \(2021\)](#).

²¹ Des ajustements peuvent être nécessaires pour s'assurer que la matrice des résultats et les outils sont pertinents au fur et à mesure que l'intervention progresse

²² Pour plus d'informations sur la planification de l'allocation des ressources pour le S&E, veuillez consulter le Chapitre 2 des [Lignes directrices de l'OIM relatives au suivi et à l'évaluation \(2021\)](#)

-
-

6.0/6.6

- [Suivant](#)